|  |  |
| --- | --- |
| **Collège Z**  Le chef d’établissement | Ville, le date  Le chef d’établissement  à  Monsieur Prénom Nom,  Professeur Grade Classe Discipline  Collège Z- Ville (n° de département) |

**Lettre de mission : Référent aux usages pédagogiques numériques (2023-2024)**

**Références :** Décret n°2015-475 du 27 avril 2015

La stratégie numérique repose sur la mobilisation et l’engagement de tous les acteurs autour du projet académique arrêté par Monsieur le recteur.

Sous l’autorité du chef d’établissement, Monsieur Prénom Nom se voit confier la mission de référent numérique aux usages pédagogiques pour l’année scolaire 2023-2024.

**Activités principales :**

* Accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes :
  + impulser le développement de pratiques pédagogiques numériques ;
  + favoriser et accompagner la mise en place d’expérimentations et de projets pédagogiques numériques.
* Contribuer au développement des compétences numériques professionnelles des enseignants :
  + proposer des sessions de présentation ou de mutualisation de pratiques pédagogiques numériques dans l’établissement.
* Conseiller les personnels de direction dans le pilotage de l’établissement :
  + conseiller l’équipe de direction sur l’élaboration et le suivi de la politique numérique de l’établissement ;
  + contribuer à l’organisation du plan de formation au numérique de l’établissement et de l’accompagnement des équipes.
* Assurer une veille numérique et communiquer :
  + participer aux formations et réunions proposées par la Délégation académique au numérique éducatif ;
  + relayer dans l’établissement les informations nationales et académiques concernant le numérique.
* Administrer les services en ligne par délégation du chef d’établissement :
  + administrer les services en ligne de l’établissement (site internet, environnement numérique de travail, plateforme d’e-éducation, …)

**Conditions d’exercice :**

Monsieur Prénom Nom exerce ses missions dans l’établissement.

Il bénéficie d’une indemnité pour mission particulière (IMP) au taux X (---- euros).

**Bilan d’activités :**

À l’issue de l’année scolaire, il transmet un rapport d’activités au chef d’établissement.

Cette lettre de mission est valable pour une année scolaire.

**L’intéressé Nom, Prénom**

Principal/Proviseur